université de BORDEAUX

Conseil Académique plénier du 12 février 2018

Délibération relative à l'élection du vice-président étudiant du Conseil Académique

Vu le code de l'éducation et notamment son article L 712-4 ;
Vu les statuts de l'Université de Bordeaux en vigueur ;

Considérant les candidatures à la fonction de vice-présidence étudiante du conseil académique de

- Madame Fanny CAMPS ;
- Monsieur Nicolas DECAM.

Article 1er : élection et durée mandat

Les conseillers se sont prononcés de la manière suivante :
Membres en exercice : 81
Nombre de votants : 73

Résultats au 1er tour :	
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	5
Nombre de voix pour Fanny CAMPS	54
Nombre de voix pour Nicolas DECAM	14

Fanny CAMPS est élue vice-présidente étudiant du Conseil Académique à compter du jour de l'élection.
Son mandat s'achève avec celui qu'elle occupe au sein du conseil académique.

Article 2 : publicité

La présente délibération sera transmise au chancelier des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université de Bordeaux.

Fait à Bordeaux, le 13 février 2018
en deux exemplaires originaux,
Manuel TUNON de LARA

Le président de l'université de Bordeaux

